

CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON

QUANTITÉS ADMISES A REMBOURSEMENT

CREUSE Nbre d'électeurs	Circulaires (210 mm x 297 mm)	Bulletins de vote (105 mm x 148mm)	Grandes affiches (594 mm x 841 mm)	Petites affiches (297 mm x 420 mm)
91000	95550	200200	598	598

-CIRCULAIRES DIRECTEMENT SUR PALETTE

-BULLETINS DANS CARTONS STOCKES SUR PALETTE

CONDITIONNEMENT

- ✓ palette 80*120
- ✓ un seul candidat par palette
- ✓ un seul type de document (circulaires ou bulletins de vote) par palette
- ✓ paquets bien talonnés sur palette
- ✓ croisement des documents à chaque couche (a minima tous les 500 exemplaires), sans film rétractable et sans intercalaire
- ✓ ne pas poser les paquets à même la palette, prévoir une macule carton avant la première couche
- ✓ coiffe rigide sur le dessus des documents palettisés
- ✓ filmer la palette et prévoir un cerclage plastique pour assurer le maintien durant le transport

PRÉVOIR UNE FICHE D'IDENTIFICATION PAR PALETTE INDIQUANT :

PREFECTURE DE LA CREUSE
LE NOM DU CANDIDAT
LE TYPE DE DOCUMENT
LA QUANTITÉ DE DOCUMENTS SUR LA PALETTE
NUMERO DE PALETTE

PRÉVOIR UN BON DE LIVRAISON PAR CANDIDAT INDIQUANT :

PREFECTURE DE LA CREUSE
NOM DU CANDIDAT
POUR CHAQUE TYPE DE DOCUMENT, LA QUANTITÉ TOTALE LIVRÉE et LE NOMBRE DE PALETTES

LIEU DE LIVRAISON : Hall de l'agriculture, Rue de Pommeil, 23 000 GUERET

MODALITÉS PRATIQUES :

pas de quai de déchargement, prévoir camion avec hayon et transpalette

Réception des documents

- 1^{er} tour : lundi 30 mai 2022 de 8h30 à **16h (dernier délai)**

- 2nd tour : mardi 14 juin 2022 de 8h30 à 16h et le mercredi 15 juin 2022 de 8h à **8h30 (dernier délai)**